

en société individuelle, quand doit-on déclarer la société?

Par **tommy**, le **21/09/2006** à **16:50**

bonjour,

j'ai besoin de travailler, et pour cela je dois créer mon activité, entre autre faire une société, individuelle puisque je suis seul.

ce que je voudrais savoir, quand doit-on déclarer son activité?

car même si je peux être exonéré des charges sociales, j'ai à payer la csg, le rds, la formation professionnelle, la retraite, et cela actuellement j'ai rien pour le payer.

Par **Olivier**, le **21/09/2006** à **17:41**

Qu'entends tu par là ? Tu veux absolument créer une société unipersonnelle (EURL, SASU) ou tu entends exercer ton activité en tant que commerçant individuel sans pour autant dépendre d'une société ?

Par **tommy**, le **22/09/2006** à **10:30**

en fait, hier je pensais à créer une société.

Aujourd'hui, en réfléchissant, je pense au statut d'indépendant.

dans mon cas, je regarde le statut le plus avantageux.

quand on est seul, faire une société avec une seule personne, c'est pareil qu'en indépendant.

Juridiquement parlant, il faut que je voie de plus près.

moi le côté juridique, j'y connais pouaïk.

De toutes façons, société ou indépendant, à quel moment légalement je dois me déclarer?

comme j'ai tout de même besoin d'un peu d'argent pour démarrer, ce serait une façon de faire du crédit revolving, d'avoir quelques clients avant de me déclarer, de sorte que j'aurai un compte bancaire en + pour pouvoir payer les charges.

Par **Camille**, le **25/09/2006** à **16:12**

Bonjour,

Suivant le type d'activité envisagé, avez-vous pensé au portage salarial, au moins provisoirement ?

Si vous avez peu de connaissances en juridique, je vous conseille de bien vous renseigner avant de penser à monter votre entreprise et de bien soigner votre plan à cinq ans avec des hypothèses réalistes. Le problème, c'est que vous trouvez beaucoup de gens pour aider à monter une boîte ou vous donner de "bons conseils" pour le faire (en oubliant, la plupart du temps, de vous dire tout), et beaucoup moins pour vous aider à la maintenir à flots...

Le statut d'indépendant (artisan, par exemple) est le plus simple parce que c'est le plus facile à arrêter (notamment en cas de difficultés), mais le moins avantageux (surtout en cas de difficultés...).

D'un point de vue purement légal, vous devez vous déclarer avant le début de votre activité, ne serait-ce que pour pouvoir établir votre première facture...